



*“une femme n'est jamais responsable des violences qu'elle subit”*

**NON,  
IL N'Y A PAS  
VIOL ET VIOL**

# LES VIOLENCES FAITES AUX FEMMES

C'est quoi ?

Que prévoit la loi ?

Quels sont les moyens mis en place actuellement ?

Comment peut-on le prévenir ?

- Violences domestiques
- Harcèlement ou agression sexuelle
- Mariage précoce et forcé
- Mutilation génitale féminine
- Trafic d'êtres humains

formes très diverses

- Violence physique, verbale, psychologique, sexuelle, économique
- Loi du 9/07/2010 : renforce la répression des violences conjugales. création du délit de violence psychologique. Prise en charge des victimes..
- Loi 13/06/2024 : renforce l'ordonnance de protection et création d'ordonnance provisoire de protection immédiate.
- Plus d'une Dizaine de lois contre la violence conjugale.
- Sanctions: Jusqu'à 7 ans d'emprisonnement et 75 000€ d'amende.

Renforcement du recours aux bracelets anti rapprochement

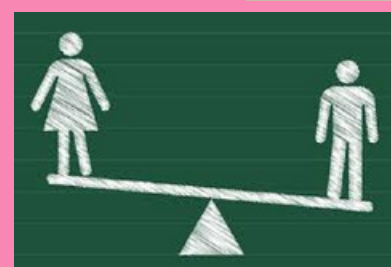
Contrôle des acquisitions et détention des armes

Création d'un fichier des acteurs de violences conjugales

Déploiement de 3000 téléphones en cas de danger

Renforcement de la gouvernance locale de la politique de lutte contre les violences conjugales

Renforcement de la mission interministérielle pour les violences faites aux femmes



*Ne détournons plus le regard*

Un numéro national d'écoute téléphonique, le 3919 « Violences Femmes info »

Adopter et appliquer des lois

- Loi du 9 juillet 2010
- Loi du 4 août 2014
- Loi du 28 décembre
- Loi du 30 juillet 2020

Assurer un accès universel aux services de base

Investir dans l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes

Mobiliser les hommes et les garçons

**25 novembre**  
*Journée internationale contre les violences faites aux femmes*